

N° 4951²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL**

portant onzième modification de l'annexe 1 de la loi
modifiée du 11 mars 1981 portant réglementation de la
mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances
et préparations dangereuses

* * *

AVIS DE L'ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT

**DEPECHE DU DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT
AU MINISTRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

(22.5.2002)

Monsieur le Ministre,

Le projet de règlement grand-ducal dont question sous rubrique et que vous nous avez transmis pour avis concerne essentiellement des aspects de santé publique, à savoir la cancérogénicité et la toxicité pour la reproduction, de trois substances. Bien que la protection de l'environnement ne soit donc pas le principal objet de la nouvelle réglementation, un bénéfice écologique indirect sera quand même obtenu, du moins pour deux des substances qui sont des substances chlorées et qui ont donc une biodégradabilité problématique.

Ceci étant, nous ne pouvons donc aviser que favorablement le projet de règlement grand-ducal.

Le Directeur,
Paul HANSEN

